



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 juillet 1996**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15 Mars 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 Avril 1996

**Cession d'un petit terrain enclavé rue du Musée à M. [REDACTED]**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,  
M. Gilles FRAPPIER

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER,  
M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD,  
M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY,  
Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU,  
M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU,  
M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU,  
M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS,  
M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI,  
Mme Françoise GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine  
REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN  
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD

**Excusés :**

Mme Marie-Cécile MORISOT

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de NIORT possède une parcelle de terrain de 40 m<sup>2</sup> résultant des aménagements réalisés au début des années 1970 Place des Tribunaux (section BP n° 224p, 79p et 76p). Cette parcelle ne présente aucune utilité pour la Ville. Elle peut être cédée aux voisins qui en ont fait la demande, M. et Mme [REDACTED], demeurant [REDACTED], ce qui leur permettra d'aménager une courette.

Le prix de cession déterminé par le Service du Domaine est de 8.000 F.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la cession décrite ci-dessus ;
- autoriser Le maire à signer l'acte à intervenir, les frais et droits en résultant étant supportés par l'acquéreur, l'imputation budgétaire s'effectuant au chapitre 906.651.2138 du Budget

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC

Claude PAGES